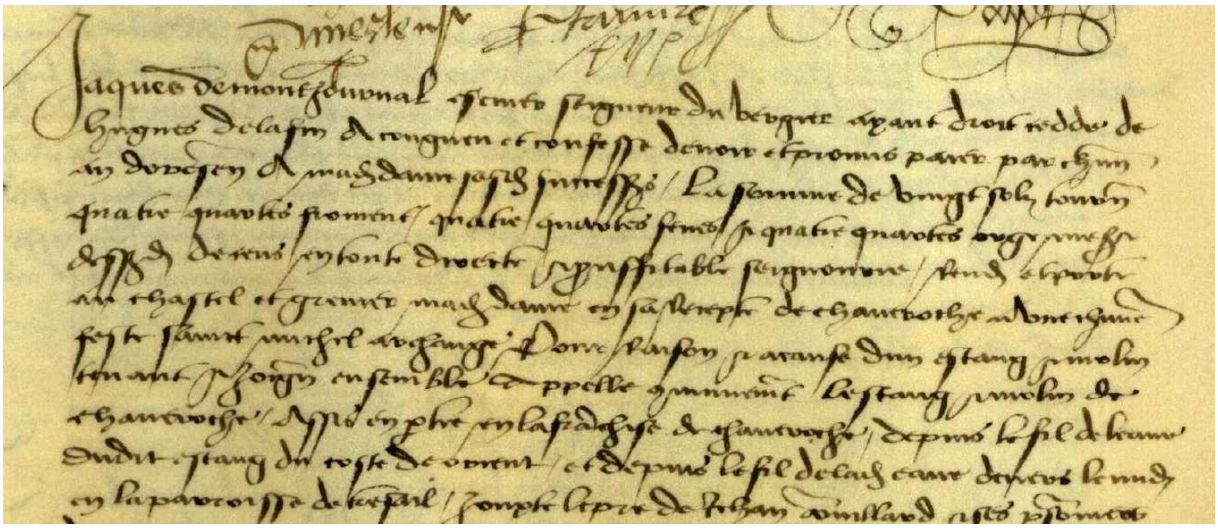

L'étang de Chavroches en 1509

« Jacques de Montjournal, écuyer, seigneur du Verger, ayant droit cédé de Hugues de Lafin, a reconnu et confessé devoir et promis payer chaque année à madame la Duchesse, la somme de vingt sols tournois, quatre quatres froment, quatre quartes fèves et quatre quartes orge mesure de Chaveroche, de cens en toute directe et profitable seigneurie, rendus et portés au chastel de madite dame en sa recette de Chaveroche, à chaque feste de Saint Michel Archange. Pour raison et à cause d'un étang et moulin tenant et joignant ensemble, appelé communément l'étang et moulin de Chaveroche, assis en la franchise de Chaveroche depuis le fil de l'eau du costé d'orient et depuis le fil de l'eau devers midi en la paroisse de Trezail, jouxte le pré de Jehan Cornillard et ses parsonniers devers orient, icelui pré mouvant de madite dame, les terres des héritiers de feu Louis Petit, un chemin charal entre deux, et le chemin tendant de Varennes sur Tesche sur la chaussée de l'étang devers midi, le sentier tendant à la fontaine de Chaveroche devers occident, les maisons, jardin et terre desdits Petit, la terre de Jehan de Lingendes, ensemble son pré et pescherie, un chemin entre deux tendant de Fontquartal, un autre chemin ancien devers bise. Lequel moulin étang ledit confessant a promis tenir, entretenir et maintenir en bon estat. »

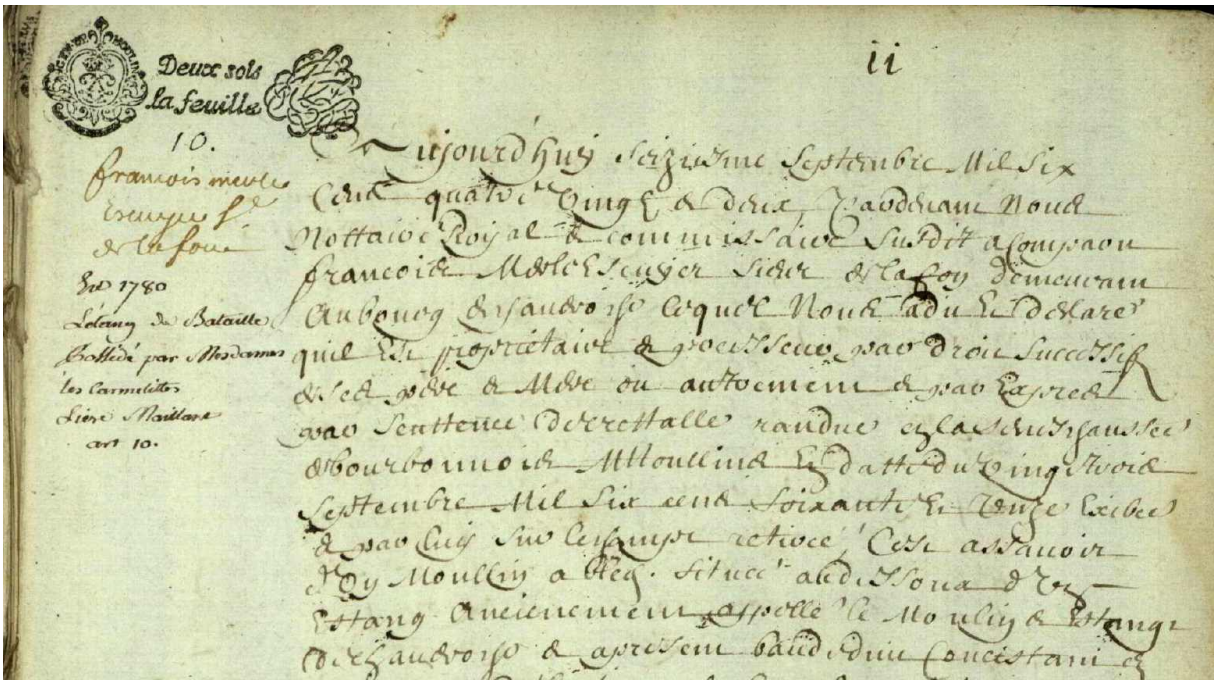

L'étang de Chavroches en 1682

« Aujourd'hui 16 septembre 1682, par devant nous notaire royal, a comparu François Merle, écuyer, sieur de Lafon, demeurant au bourg de Chaveroche, lequel nous a déclaré qu'il est propriétaire par droit successif de ses père et mère, et par sentence décrétale rendue en la sénéchaussée du Bourbonnais à Moulins en date du 23 septembre 1671, c'est à savoir un moulin à blé, situé au-dessous d'un étang, anciennement appelé le moulin de l'étang de Chaveroche, de présent Beaudéduit, consistant en un corps de bastiment, couvert à tuiles plates, un jardin au derrière, de la contenance d'une demie coupée de terres avec ses aisances, et à la queue de l'étang il y a un pré d'environ trois œuvres. Cet étang est d'un empoissonnement d'environ un cent de nourrains. Le tout tenant ensemble, situé moitié en la paroisse de Chaveroche et l'autre moitié en celle de Trezel, joignant d'orient le pré appelé Cornillard, de présent possédé par le sieur de Quirielle, porté de Chaveroche, un fossé entre deux, de midi le chemin tendant de la fontaine Saint Pierre au village Paillot, d'occident un autre chemin tendant de Chaveroche à ladite fontaine Saint Pierre et de bise à un autre chemin tendant de la rivière de Besbre au domaine du Pastural appartenant au sieur Devaux, prestre. Pour raison et à cause du moulin et étang et héritage ci-dessus déclarés, le sieur Merle reconnait devoir chaque année à la Saint Michel, en argent vingt sols, en froment quatre quarte, en fèves, quatre quarte et quatre quarte d'orge. Le tout mesure de Chaveroche de cens portant droit de directe seigneurie, le tout rendu, conduit et mesuré au grenier dudit Chaveroche lors de la recette qui s'en fera par le fermier du domaine de sa majesté chaque année selon la coutume des lieux, le tout ainsi que lesdits héritages et devoirs ont été reconnus au terrier de Chaveroche par Jacques de Montjournal le 8 mars 1509, folio 42, baillie au chastelain, et sans y rien déroger. »

Commentaire

L'étang Bataille, dans sa forme actuelle, a été inauguré le 14 juillet 1991 pendant le mandat de M. Pierre Boutonnat, maire. En 1900, l'emplacement de l'étang était un pré et des peupliers longeaient le ruisseau et des cartes postales ont conservé le souvenir de l'ancien lavoir communal. L'étang était toujours en eau à la fin du 18ème siècle. On ignore quand il fut asséché.

Les textes de 1509 et de 1682 ont été transcrits dans un français en partie modernisé par l'emploi des accents, des majuscules et de la ponctuation.

Le texte de 1682 est une mise à jour du texte de 1509. Il n'existe aucun texte intermédiaire. Il s'agit de transcrire un « rituel financier », une coutume qui s'est transmise et que justifie la présence du château de Chavroches (« Chaveroche » à l'époque). Le propriétaire du moulin doit payer « un cens », c'est-à-dire un impôt seigneurial car il est placé sous l'autorité du château. On emploie le mot « mouvance » pour exprimer ce lien de dépendance.

Ce droit ou impôt seigneurial est fixé une fois pour toute : une partie en argent (20 sous) et le reste en nature : blé (ou froment), fèves et avoine. Les textes citent la mesure de volume de l'époque : la « quarte ». Une quarte permet d'ensemencer environ un demi-hectare en céréales. Il faut préciser que chaque région possède son unité de mesure, ce qui explique que l'impôt est mesuré au château de Chavroches. Le cens est payé chaque année pour la Saint Michel, saint patron de l'église de Chavroches.

Le moulin de Chavroches se trouve au pied de la digue de l'étang. En 1682, il est couvert en tuiles et on précise que le meunier possède un jardin et un pré. L'étang a changé de nom : autrefois on disait « l'étang de Chaveroche » mais en 1682, il est devenu «l'étang de Beaudéduit ». Au 18ème siècle, c'est « l'étang de bataille », propriété des religieuses carmélites de Paris. A noter qu'on fixe

l'importance de l'étang par son empoissonnement : « *Cet étang est d'un empoissonnement d'environ un cent de nourrains. »*

Selon la méthode de l'époque, une propriété est définie par ses limites avec ses voisins aux 4 points cardinaux : orient, occident, midi et bise (nord). Ceci permet de savoir qu'une moitié de l'étang appartient à la paroisse de Trézelles (Trezail en 1509 et Trezel en 1682) et de connaître les noms des propriétaires voisins.

En 1509, le propriétaire de l'étang et du moulin est Jacques de Montjournal, écuyer, seigneur du Verger, au temps où le château dépend de la duchesse Anne de Beaujeu. En 1682, le propriétaire est François Merle, écuyer, sieur de Lafon, quand le Bourbonnais a été intégré au royaume et que le château dépend de « sa majesté » le Roi de France.